

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1304 25 mai 2012

SOMMAIRE

| Advanced Plastics Technologies Luxem- | Rastel S.A | 62571 |
|---|--------------------------------|-------|
| bourg S.A 62581 | Royale Neuve I S.A | 62565 |
| Al.Met Invest S.A 62591 | Russian Exchange Holding S.C.A | 62546 |
| Altercap II - B | Russian Exchange Holding S.C.A | |
| ANTHEA - Contemporary Art Investment | Saar-Lux Transport S.A | |
| S.à r.l | SoCasta S.à r.l | 62579 |
| Assimmo Management | Stadsfeestzaal Lux S.à r.l | 62576 |
| Bateman Luxembourg S.A 62571 | ST. George S.A | 62580 |
| BR.E.F.IBrasil European Finance Invest- | St Nicolas Sàrl | 62575 |
| ment S.A | SU General Partner S.A | 62577 |
| Broaden Investments S.A | Uniholding S.A., SPF | 62565 |
| Broaden Investments S.A | Universal Watches S.à r.l | 62564 |
| CCP III Ollerton S.à r.l | Usted RE S.A | 62566 |
| Crestchan Participations S.A | Vasto S.A | 62566 |
| Dolphin Shipping S.A | Vasto S.A | 62566 |
| Dymaction SC | Venturi Cash S.A | 62567 |
| "Inerix Development Inc."62581 | Vip Group S.A | 62568 |
| ING Life Luxembourg S.A | Vivacitas S.à r.l | 62568 |
| ING Lux Insurance International S.A 62580 | VSA International S.A | 62572 |
| Isabeau S.A | W.08 Algion | 62572 |
| Kaupthing Clean Technology Partners | W.08 Trintange «Victus» | |
| S.C.A., SICAR | W.08 Trintange «Victus» | |
| Ladies First Sàrl | Wampum | |
| Meta-Euro-Investment S.A. SPF62566 | Wampum | 62575 |
| MGM Consulting s.à r.l | Welcome S.à r.l | |
| Onelife | YGIP-ASIA PAC S.à r.l | |
| Pegaso Transport Lux Investments S.C.A. | Zurich Eurolife S.A | 62568 |
| | | |



Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.779.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Russian Exchange Holding GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- 2) Da Vinci Capital Group Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1407088, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- 3) Da Vinci Capital Management Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, registered in Guernsey with registration number 47983, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3HB.

Duly together represented by Mr Alain Thill, notary clerk, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Guernsey on 11 th April 2012.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Da Vinci Capital Group Ltd and Da Vinci Capital Management Limited, together, the "Appearing Parties".

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the Appearing Parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows (hereinafter the "Articles"):

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Russian Exchange Holding S.C.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and without cause upon proposal of the Manager by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Manager (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.



4.4 In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty five thousand and two ten thousandth United States Dollars (USD 45,000.0002), represented by (i) four hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (449,999,999) class A1 shares which shall also be the management shares (the "Class A1 Shares" or the "Management Shares"), (ii) one (1) class A2 share (the "Class A2 Share" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares"), and (iii) two (2) Class B Shares with a nominal value of one ten thousandth United States Dollar (USD 0.0001) each (the "Class B Shares").

The Management Shares shall be held by an unlimited shareholder (associé commandité) of the Company.

- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles or as set out in article 6 hereof.
- 5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The Manager shall determine the period during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these Articles or in accordance with article 6 hereof.
 - 5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.
 - 5.5 The distribution rights attached to each class of shares are described in article 28 below.

Art. 6. Authorised capital.

- 6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), consisting of (i) four hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (449,999,999) Class A1 Shares; (ii) one (1) Class A2 Share, and (iii) fifty million (50,000,000) Class B Shares with a nominal value of one ten thousandth United States Dollar (USD 0.0001) each. The Class A Shares and the Class B Shares are hereafter together referred to as the "Shares". During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these Articles or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Manager is hereby authorised (i) to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically (ii) to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years.
- 6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles.

Art. 7. Classes of Shares.

- 7.1 The Company's share capital is divided into the following classes of shares, each of them having the same nominal par value:
- (i) "Management Shares" or "Class A1 Shares": shares which have been subscribed by the Manager as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company and which entitle it to the Preferred Return;
 - (ii) "Class A2 Share": a share which has been subscribed by the Manager and which entitles it to the Special Return;
- (iii) "Class B Shares": an ordinary class of shares which shall be subscribed by the limited shareholders and which entitle its holders to the distribution rights as set out in article 28 below.
 - 7.2 The shares of the Company are in registered form.
- 7.3 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.
- Art. 8. Redeemable Shares. The Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using (i) sums available for distribution in accordance with article 72-1 of Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as



an issue premium) or (ii) the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company, taking into account the distribution rights as set out in article 28 hereof. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the shares to the Company for redemption. Each holder of shares to be redeemed shall surrender the certificates, if any, issued in relation to such shares to the Company. The redemption price of such shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Art. 9. Register of shares - Transfer of shares - Ownership of shares.

- 9.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register.
- 9.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative.
 - 9.3 The Shares are freely transferable subject to the provisions of the Law.
- 9.4 The Management Share(s) held by the Manager is(are) not transferable except to a successor manager or an additional manager, with unlimited liability.
- 9.5 Without prejudice to the conditions for transfer by book entries provided in article 8.6, any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.
- 9.6 The Shares may be entered without serial numbers into fungible securities accounts with financial institutions or other professional depositaries. The Shares held in deposit or on an account with such financial institution or professional depositary shall be recorded in an account opened in the name of the depositor and may be transferred from one account to another, whether such account is held by the same or a different financial institution or depositary. The depositor whose shares are held through such fungible securities accounts shall have the same rights and obligations as if he held the Shares directly.
- 9.7 Where Shares are in registered form and are recorded in the register of shareholders in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system and recorded as book-entry interests in the accounts of a professional depositary or any sub-depositary (any depositary and any sub-depositary being referred to hereinafter as a "Depositary"), the Company subject to having received from the Depositary a certificate in proper form will permit the depositor of such book-entry interests to exercise the rights attaching to the Shares corresponding to the book-entry interests of the relevant depositor, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those depositors to be the holders for purposes of article 9 of the present Articles. The Manager may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make dividend payments and any other payments in cash, shares or other securities only to the Depositary recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations in this respect.

Art. 10. Liability of shareholders.

10.1 The liability of the owners of Shares other than the Management Share is limited to the amount of share capital for which they subscribed.



10.2 The owner(s) of the Management Share(s) is(are) jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting"). Any regularly constituted Meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these Articles.

Art. 12. Convening of general meeting of shareholders.

- 12.1 The Meeting of the Company may at any time be convened by the Manager, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such Meeting.
- 12.2 It must be convened by the Manager upon written request of shareholders representing at least five percent (5%) of the Company's share capital. In such case, the Meeting shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.
- 12.3 The convening notice for any Meeting must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the Meeting, the description of the procedures that shareholders must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the Meeting, and such notice shall take the form of announcements published (i) thirty (30) days before the Meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper, and (ii) in a manner ensuring fast access to it on a non-discriminatory basis in such media as may reasonably be relied upon for the effective dissemination of information throughout the European Community. A notice period of seventeen (17) days applies, in case of a second or subsequent convocation of a Meeting convened for lack of quorum required for the Meeting convened by the first convocation, provided that this article 12.3 has been complied with for the first convocation and no new item has been put on the agenda. In case the Shares are listed on a foreign stock exchange, the notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to such stock exchange from time to time.
- 12.4 One or several shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's issued share capital, may (i) request to put one or several items to the agenda of any Meeting, provided that such item is accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the Meeting, or (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting. Such request must be sent to the Company's registered office in writing by registered letter or electronic means at least twenty-two (22) days prior to the date of the Meeting and include the postal or electronic address of the sender. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant Meeting, the Company will make available a revised agenda at least fifteen (15) days prior to the date of the Meeting.
- 12.5 If all of the shareholders are present or represented at a Meeting, and state that they have been informed of the agenda of the Meeting, the Meeting may be held without prior notice.
- **Art. 13. Admission.** Any shareholder who holds one or more Share(s) of the Company at 24:00 o'clock (Luxembourg time) on the date falling fourteen (14) days prior to (and excluding) the date of Meeting (the "Record Date") shall be admitted to the relevant Meeting. Any shareholder who wishes to attend the Meeting must inform the Company thereof at the latest on the Record Date, in a manner to be determined by the Manager in the convening notice. In case of Shares held through the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository, a holder of Shares wishing to attend a Meeting should receive from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of Shares recorded in the relevant account on the Record Date. The certificate should be submitted to the Company at its registered address no later than three (3) business days prior to the date of the Meeting. In the event that the shareholder votes through proxy, the proxy has to be deposited at the registered office of the Company at the same time or with any agent of the Company, duly authorised to receive such proxy. The Manager may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

Art. 14. Conduct of general meetings of shareholders.

- 14.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 31 March at 12.00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of Meeting.
- 14.2 A board of the Meeting shall be formed at any Meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the Meeting and who do not need to be shareholders.

If all the shareholders present at the Meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the Meeting" shall be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable.



The board of the Meeting shall especially ensure that the Meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

- 14.3 An attendance list must be kept at any Meeting.
- 14.4 A shareholder may act at any Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication authorised by the Manager. One person may represent several or even all shareholders.
- 14.5 Shareholders taking part in a Meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication authorised by the Manager allowing their identification and allowing that all persons taking part in the Meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the mMeeting, are deemed to be present for the computation of the quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the Meeting.
- 14.6 Each shareholder may vote at a Meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication authorised by the Manager to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the Meeting, the agenda of the Meeting, the proposals submitted to the decision of the Meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the Meeting to which they relate.
- 14.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention, are void with respect to such resolution.
- 15.8 The Manager may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any Meeting.
- Art. 15. Manager consent and Advisory Board consultation. The Meeting may only adopt and ratify (i) acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties, or (ii) amend the Articles of the Company (a) with the consent of the Manager and (b) for the Reserved Matters only, upon prior consultation with the Advisory Board

Art. 16. Quorum and Vote.

- 16.1 Each share is entitled to one (1) vote.
- 16.2 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a Meeting duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.
- **Art. 17. Amendments of the Articles.** Except as otherwise provided herein, these Articles may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a Meeting at which more than half of the Company's share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second Meeting may be convened in accordance with the Law and these Articles which may deliberate regardless of the proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.
- **Art. 18. Change of nationality.** The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.
- Art. 19. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the Manager may adjourn any Meeting for four (4) weeks. The Manager shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. By such an adjournment of a Meeting, any resolution already adopted shall be cancelled.

Art. 20. Minutes of general meetings of shareholders.

- 20.1 The board of any Meeting shall draw up minutes of the Meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon request.
- 20.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the Meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Manager.

D. Management

Art. 21. Appointment and powers of the Manager.

21.1 The Company shall be managed by Russian Exchange Holding GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, or its successor from time to time, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager"). The other shareholders (actionnaires commanditaires) shall neither participate nor interfere in the management of the Company.



- 21.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Meeting appoints a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these Articles. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.
- 21.3 The Manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the Meeting.

Art. 22. Conflict of interest.

- 22.1 The transactions made between the Company and the Manager having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the Manager.
- 22.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next Meeting prior to taking any resolution on any other item.
- 22.3 The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 23. Dealing with third parties.

- 23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the Manager or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Manager.
- 23.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Advisory Board

Art. 24. Advisory Board. The Manager shall appoint an advisory board (the "Advisory Board") who will be composed of one (1) independent director and two (2) members nominated by the largest investors of the Company and with which the Manager shall consult on the following matters (the "Reserved Matters"):

- any amendment to the investment strategy or to the exit strategy of the Company;
- any significant departure from the investment strategy or from the exit strategy;
- any significant departure from any material statement regarding future conduct of the Company's affairs as stated in any placement memorandum;
 - any material amendment regarding the terms of engagement of the Manager or of any investment advisor;
 - the determination of dividends;
 - the dissolution of the Company or the conversion of the Company into any other legal form;
- any reduction of the Company's share capital or the issue of new shares at a discount to the per share net asset value of the Company; and
 - any related party transaction or conflict of interest not otherwise stated in the placement memorandum.

For the avoidance of doubt, the Advisory Board shall in any case not participate in the management of the affairs of the Company vis-à-vis third parties.

Written notice of any meeting of the Advisory Board shall be given to all members no less than twenty (20) calendar days prior to the date on which such meeting is to be held, except in circumstances of emergency, in which case the nature of and reasons for this emergency shall be stated in the convening notice of the meeting. This notice may be waived by the unanimous consent in writing. Any member may arrange to be represented at meetings by appointing in writing another member to act as a proxy.

Any member may participate in a meeting by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Advisory Board may as a rule only validly deliberate provided that at least the majority of its members is present or represented and decisions shall be passed by an affirmative vote of a majority of the votes cast.

F. Auditors

Art. 25. Independent auditor(s).

25.1 The Company's annual accounts shall be audited by one or more independent auditors (rèviseurs d'entreprise agréés), appointed by the Meeting at the Manager's recommendation. The Meeting shall determine the number of auditor (s) and the term of their office which shall not exceed one (1) year.



25.2 An independent auditor may be reappointed or dismissed at any time with cause (or with his approval) by the Meeting, at the Manager's recommendation.

G. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 27. Annual accounts.

- 27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the law.
- 27.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- **Art. 28. Distributions.** Subject to the provisions of these Articles, all investment income or capital proceeds received by the Company that are in excess of amounts required to maintain any legal reserves as set out under article 27 above or required to pay due and owing expenses of the Company, shall, subject to possible re-investments be distributed in the following order of priority:
- (a) first, to each holder of Class A1 Shares, pro rata based on the ratio of its current shareholding of Class A1 Shares to the total outstanding Class A1 Shares, until each such holder receives an amount equal to a preferred return of one point five percent (1.5%) per annum (compounded annually in arrears on the basis of a 365-day year) of the aggregate capital contributions made to the Company, from the date on which each such capital contribution was made to the date on which it was repaid, reduced by the amount of any distribution made during such period to such holder of Class A1 Shares in any form other than dividends (the "Preferred Return");
- (b) second, to each holder of Class B Shares, pro rata based on the ratio of its current shareholding of Class B Shares to the total outstanding Class B Shares until such time when each holder of Class B Shares has received aggregate net proceeds equal to his initial contribution to the capital of the Company;
- (c) third, upon liquidation of the Company and after payment of all other creditors of the Company, (i) ten percent (10%) of all further distributions shall be distributed to the holder of the Class A2 Share (the "Special Return"), and (ii) the remaining ninety percent (90%) shall be distributed to the holders of the Class B Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Class B Shares to the total outstanding Class B Shares.

Art. 29. Interim dividends - Share premium.

- 29.1 The Manager may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law. Interim dividends may be paid during the first financial year in accordance with the provisions of the Law.
- 29.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law.

H. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

- 30.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the Meeting, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 30.2 Unless otherwise provided in these Articles, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to their rights as set out in article 28. For the avoidance of doubt, the holders of the Class A1 and A2 Shares shall only be entitled to the liquidation proceeds corresponding to the Preferred Return and the Special Return.

I. Final clause - Governing law

Art. 31. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 st December 2012.
 - 2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013, on 31 st March.



3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

Four hundred and fifty million and two (450,000,002) issued shares have been subscribed and paid up as follows:

- four hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (449,999,999) Management Shares have been subscribed by Russian Exchange Holding GP S.à r.l., aforementioned, for the price of forty-four thousand nine hundred ninety-nine point nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 44,999.9999), partially paid up by a contribution in cash;
- one (1) Class A2 Share has been subscribed by Russian Exchange Holding GP S.à r.l., aforementioned, for the price of one ten thousandth United States Dollar (USD 0.0001), partially paid up by a contribution in cash;
- one (1) Class B Share has been subscribed by Da Vinci Capital Group Ltd, aforementioned, for the price of one ten thousandth United States Dollar (USD 0.0001), entirely paid up by a contribution in cash; and
- one (1) Class B Share has been subscribed by Da Vinci Capital Management Ltd, aforementioned, for the price of one ten thousandth United States Dollar (USD 0.0001), entirely paid up by a contribution in cash.

Thereupon, the Appearing Parties declare to subscribe for four hundred and fifty million and two (450,000.002) issued shares in registered form, with a par value of one ten thousandth United States Dollars (USD 0.0001) each, and to pay them by contribution in cash amounting to eleven thousand two hundred fifty and two thousandth United States Dollars (UDS 11,250.0002), representing twenty-five per cent (25%) of the Class A Shares and one hundred per cent (100%) of the Class B Shares.

The amount of eleven thousand two hundred fifty and five ten thousandth United States Dollars (USD 11,250.0002) is at disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand eight hundred and seventy-five Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 34,388.55.

Resolutions of the shareholders

The Appearing Parties representing the entire share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 2. The following person is appointed as independent auditor of the Company until the next annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts 2012:
- KPMG Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier under number 0122, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 149.133.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same Appearing Parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the Appearing Parties known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the Appearing Parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Russian Exchange Holding GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- 2) Da Vinci Capital Group Ltd, une société à responsabilité limitée du droit étranger, constituée et existante sous les lois des lles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1407088, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques;
- 3) Da Vinci Capital Management Limited, une société à responsabilité limitée de droit étranger, constituée et existante sous les lois de Guernesey, enregistrèe à Guernesey sous le numèro d'immatriculation 47983, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 3HB,



Dûment, ensemble, représentées par Monsieur Alain Thill, clerc de notaire, rèsidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 11 avril 2012.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Da Vinci Capital Group Ltd et Da Vinci Capital Management Limited, ensemble, les «Parties Comparantes».

Telle procuration signée ne varietur par le mandataire des Parties Comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telles Parties Comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions dont elles souhaitent constituer et arrêtent les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 ^{er} . Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Russian Exchange Holding S.C.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière telle que le transfert par vente, échange ou autre, de titres de toute nature et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille en vue de sa réalisation par voie de vente, offre publique, échange ou autre.
- 2.2 La Société peut également accorder des garanties, des sûretés, des prêts ou autrement apporter assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou inderectement une participation ou un droit de toute nature, ou à celles qui, avec Société, font partie du même groupe de sociétés.
- 2.3 La Société peut recueillir des fonds notamment par biais d'emprunt sous quelque forme que ce soit ou par l'émission de tout type de notes, de valeurs mobilières ou de titres de créance, des obligations et des reconnaissances de dettes et, de manière générale, émettre des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut réaliser toutes activités commerciales, industrielles, financières, immobilières ou celles de propriété intellectuelle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans motif sur la proposition du gérant par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Dans la même municipalité, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant (tel que défini cidessous). Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification de ces statuts.
- 4.3 Succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Gérant.
- 4.4 Au cas ou le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social ont eu lieu ou sont imminents, qu'elles viendraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social, il pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quarante cinq mille et deux dix-millièmes dollars Américains (USD 45.000,0002), représenté par (i) quatre cent quarante neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (449.999.999) actions de catégorie A1 qui sont également les actions de commandité, (les «Actions de Catégorie A1» ou les «Actions de Commandité»), (ii) une (1) action de catégorie A2 (l'«Action de Catégorie A2» et ensemble avec les Actions de Catégorie A1, les «Actions de Catégorie A»), et (iii) deux (2) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dix-millième de Dollar Américain (USD 0,0001) chacune (les «Actions de Catégorie B»).

Les Actions de Commandité doivent être détenues par un associé commandité de la Société.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts ou telles qu'énoncées à l'article 6 ci-dessous.



- 5.3 Toutes nouvelles actions devant être payées en numéraire doivent être offertes de préférence à(aux) actionnaire (s) existant(s). En cas de pluralité des actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le Gérant détermine la période pendant laquelle un tel droit préférentiel de souscription peut être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée à l'intention d'(des) actionnaire(s), annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de l'(des) actionnaire(s) existants(s) décidant de la manière requise pour une modification des présents Statuts ou conformément à l'article 6 ci-dessous.
 - 5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.
 - 5.5 Le droit de distribution attaché à chaque catégorie d'actions est décrit à l'article 28 ci-dessous.

Art. 6. Capital autorisé.

- 6.1 Le capital autorisé, comprenant le capital social, est fixé à cinquante mille dollars Américains (USD 50.000), se constituant de (i) quatre cent quarante neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (449.999.999) Actions de Catégorie A1, (ii) une (1) Action de Catégorie A2, et (iii) cinquante millions (50.000.000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un dix-millième de Dollar Américain (USD 0,0001) chacune. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont ci-après dénommées ensemble les «Actions». Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé en vertu du présent article, le Gérant est, par les présents, autorisé (i) à émettre des actions, de consentir des options de souscription d'actions et d'émettre tous autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à de telles personnes et sous telles conditions qu'il estime appropriées et, plus particulièrement, (ii) de procéder à une telle émission sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actions émises aux actionnaires existants. Une telle autorisation peut être renouvelée, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, par biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.
- 6.2 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

Art. 7. Catégories d'actions.

- 7.1 Le capital social de la Société est divisé en catégories d'actions suivantes, chacune d'elles ayant la même valeur nominale:
- (i) «Actions de Commandité» ou «Actions de Catégorie A1»: les actions qui ont été souscrites par le Gérant agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société et qui donnent droit au Rendement Préférentiel;
 - (ii) «Action de Catégorie A2»: une action qui a été souscrite par le Gérant et qui donne droit au Rendement Spécifique;
- (iii) «Actions de Catégorie B»: une classe d'actions ordinaires qui sont à souscrire par les actionnaires commanditaires et qui donnent à leurs détenteurs les droits de distribution tels qu'énoncés à l'article 28 ci-dessous.
 - 7.2 Les actions de la Société sont sous forme nominative.
- 7.3 La mort, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant quelconque actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Actions rachetables.

8.1 Les Actions sont des actions rachetables conformément à l'article 498 de la Loi. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées sont rachetables, à la demande de la Société, sur une base pro rata des actions rachetables de chaque catégorie détenues par chaque porteur conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi ou selon un accord écrit pouvant être conclu par les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne peut être fait qu'en utilisant (i) les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée par les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou (ii) les sommes recueilli est d'une nouvelle émission effectuée à des fins dudit rachat. Des actions rachetées ne porte aucun droit de vote et ne confère aucun droit à recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées à la demande du Gérant par un vote en ce sens de l'assemblée générale des actionnaires.

Réserve Spécifique. Un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence de celui-ci, à la valeur nominale comptable, de toutes les actions rachetées doit être compris dans une réserve ne pouvant être distribuée aux actionnaires, à excepter le cas d'une réduction du capital social souscrit; cette réserve ne peut être utilisée pour augmenter le capital social souscrit que par incorporation de réserves.

Prix de Rachat. Sauf dispositions contraires contenues dans les présents Statuts ou dans un accord écrit pouvant être conclu par les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant, ou par une personne nommée par ce dernier, sur base de la valeur nette d'inventaire de tous actifs et passifs de la Société, tenant compte des droits de distribution tels qu'énoncés à l'article 28 des présents Statuts. La valeur nette d'inventaire des actions de la Société sera exprimée en un chiffre par action et sera déterminée à l'égard du quelconque jour de l'évaluation, en divisant les actifs nets de la Société, étant, ce jour d'évaluation, la valeur des actifs de la Société, moins ses passifs à la clôture des opérations, par nombre d'actions de la Société en circulation lors de la clôture des opérations telle que mentionnée. En



l'absence de mauvaise foi, de grave négligence ou d'erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le Gérant est à considérer comme définitif et de nature à engager la Société et ses actionnaires présents, passés et futurs.

Procédure de Rachat. Sauf dispositions contraires contenues dans un accord écrit pouvant être conclu par les actionnaires de la Société, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par courrier express internationalement reconnu, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à chaque actionnaire nominatif détenteur des actions devant être rachetées à son adresse telle que dernièrement mentionnée au registre des actionnaires de la Société. Une telle notification devra indiquer au tel détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, la date de rachat, le prix de rachat et les procédures requises à la soumission des actions à la Société à des fins de rachat. Chaque détenteur d'actions devant être rachetées doit, le cas échéant, remettre à la Société le certificat ou les certificats, émit/émis en relation avec telles actions à la Société. Le prix de rachat de telles actions sera exigible à la demande de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actions en sa qualité de propriétaire de ces dernières sur le compte bancaire fourni à la Société par un tel actionnaire avant la date de rachat.

Art. 9. Registre des actions - Transfert d'actions - Propriété des actions.

- 9.1 Un registre des actions sera tenu au siège social, devant y être disponible pour inspection par tout actionnaire. Ce présent registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par une inscription dans ledit registre des actions.
- 9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, elles devront designer un seul mandataire qui les présentera auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre tout exercice des droits rattachés à cette action jusqu'à ce qu'un tel mandataire ne soit nommé.
 - 9.3 Les Actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la Loi.
- 9.4 L'(les) Action(s) détenue(s) par le Gérant n'est(ne sont) cessible(s) qu'à un gérant succédant ou un gérant supplémentaire avec une responsabilité illimitée.
- 9.5 Sauf préjudice porté à des conditions de transfert par des écritures prévues à l'article 8.6, toute cession d'actions sera effective à l'égard de la Société et des tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants, soit (ii) dès la notification de la cession à, ou à l'acceptation du transfert par la Société.
- 9.6 Les Actions peuvent être enregistrées sur les comptes des titres fongibles auprès des institutions financières ou d'autres dépositaires professionnels sans numéros de série. Les Actions détenues en dépôt ou sur un compte auprès d'une telle institution financière ou d'un tel dépositaire professionnel doivent être enregistrées dans un compte ouvert au nom du déposant et peuvent être transférées d'un compte à un autre, sans égard si un tel compte est tenu par la même ou différente institution financière ou dépositaire. Le déposant dont les actions sont détenues via tels comptes de titres fongibles a les mêmes droits et obligations comme s'il détenait les Actions directement.
- 9.7 Lorsque les Actions sont sous forme nominative et sont inscrites dans le registre des actionnaires au nom ou pour le compte d'un dépositaire central des titres ou d'un opérateur d'un tel dépositaire et sont enregistrées comme des intérêts d'écriture aux comptes du dépositaire professionnel ou du sous-dépositaire (tout dépositaire et tout sous-dépositaire étant ci-après dénommé le «Dépositaire»), la Société sous réserve d'avoir reçu du dépositaire d'un certificat en bonne et due forme permettra au déposant de tels intérêts d'écriture aux comptes à exercer les droits rattachés aux Actions correspondant aux intérêts d'écriture aux comptes du déposant concerné, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales, et devra qualifier tels déposants comme étant les détenteurs à des fins de l'article 9 des présents Statuts. Le Gérant peut déterminer les conditions de forme auxquelles devront répondre ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société effectuera les versements des dividendes et d'autres paiements en espèces, en actions ou en autres valeurs mobilières uniquement au Dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, un tel paiement ayant pour effet la décharge complète des obligations de la Société à cet égard.

Art. 10. Responsabilité des actionnaires.

- 10.1 La responsabilité des détenteurs des Actions autres que l'Action de Commandité est limitée au montant du capital social pour lequel détenteurs ont souscrit.
- 10.2 Le(les) détenteur(s) de l'(des) Action(s) de Commandité est(sont) conjointement et solidairement tenu(s) des dettes de la Société ne pouvant pas être couvertes par ses actifs.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires exercent à l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») leurs droits collectifs. Toute Assemblée de la Société valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

Art. 12. Convocation de l'Assemblée.

12.1 L'Assemblée de la Société peut à tout moment être convoquée par le Gérant, qui se tiendra au lieu et à la date indiqués dans l'avis de convocation à une telle assemblée.



- 12.2 L'Assemblée doit être convoquée par le Gérant sur demande écrite des actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de la Société. Au quel cas, l'Assemblée doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception d'une telle demande.
- 12.3 L'avis de convocation à toute Assemblée doit contenir l'ordre du jour de la réunion, le lieu, la date et l'heure de la réunion, la description des procédures auxquelles les actionnaires doivent se conformer afin d'être en mesure de participer et de voter à l'Assemblée. Un tel avis doit être fait sous forme d'annonce publiée (i) trente (30) jours avant l'Assemblée, au Mémorial et dans un journal luxembourgeois et (ii) de manière à garantir un accès rapide et non-discriminatoire à une telle publication faite dans de tels médias pouvant être raisonnablement invoqués à des fins de la diffusion efficace des informations dans toute la Communauté européenne. Un délai de préavis de dix-sept (17) jours s'applique lors d'une deuxième convocation ou d'une convocation ultérieure à une Assemblée convoquée en raison de défaut du quorum requis pour l'Assemblée convoquée par la première convocation, à condition que le présent article 12.3 a été respecté lors de la première convocation et qu'aucun élément nouveau n'a été ajouté à l'ordre du jour. Lorsque les Actions sont cotées en bourse étrangère, les avis de convocation doivent, en outre, être publiés de telle autre manière pouvant être requise par les lois, règles ou règlements applicables de temps à autre à un tel marché boursier.
- 12.4 Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social émis de la Société, peuvent (i) demander d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée, à condition que de tels points soit accompagnés d'une justification ou d'un projet de résolution devant être adoptée par l'Assemblée, ou (ii) présenter des projets de résolutions concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée. Une telle demande faite à l'écrit doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée ou par voie électronique au moins vingt-deux (22) jours avant la date de l'Assemblée et doit indiquer l'adresse postale ou électronique de l'expéditeur. En cas où une telle demande entraîne une modification de l'ordre du jour de l'Assemblée concernée, la Société mettra à disposition l'ordre du jour tel que modifié au moins quinze (15) jours avant la date d'une telle Assemblée.
- 12.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée et déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblé, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.
- Art. 13. Admission. Tout actionnaire détenant une ou plusieurs Action(s) de la Société à 24:00 heures (heure de Luxembourg) à la date du quatorzième (14 e) jour avant (et en excluant) la date de l'Assemblée (la «Date d'Enregistrement») doit être admis à l'Assemblée appropriée. Tout actionnaire souhaitant participer l'Assemblée doit en informer la Société à la Date d'Enregistrement au plus tard, de manière qui sera déterminée par le Gérant dans l'avis de convocation. Dans le cas où les Actions sont détenues par l'opérateur d'un dépositaire central des titres ou par un dépositaire professionnel ou un sous-dépositaire nommé par un tel dépositaire, le détenteur d'Actions souhaitant assister à une Assemblée devrait recevoir du tel opérateur ou du dépositaire ou du sous-dépositaire un certificat attestant le nombre d'Actions enregistrées sur le compte concerné à la Date d'Enregistrement. Le certificat doit être présenté à la Société à son siège social au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée. Dans le cas d'actionnaires votant par biais de la procuration, la procuration doit être également déposée au siège social de la Société ou remise à tout agent de la Société, étant dûment autorisé à recevoir une telle procuration. Le Gérant peut décider d'un délai plus court pour la présentation du certificat ou de la procuration.

Art. 14. Tenue des assemblées générales des actionnaires.

- 14.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que pouvant être indiqué dans l'avis de convocation, le 31 mars à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. Autres Assemblées peuvent être tenues au lieu et à l'heure tel que pouvant être indiqué dans les avis convocations respectives d'Assemblée.
- 14.2 Un conseil de l'Assemblée doit être constitué à toute Assemblée, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'entre eux devant être nommé par l'Assemblée et ne devant pas obligatoirement d'être l'actionnaire.

Si tous les actionnaires présents à l'Assemblée décident qu'ils sont à même de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de ne nommer que (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui assumera le rôle du conseil et, au quel cas, la nomination du scrutateur n'est pas requise. Toute mention faite dans les présents au «conseil» de l'Assemblée doit être interprétée comme une référence au «président et secrétaire ou, selon le contexte et s'il y a lieu, le cas échéant, à «une personne assumant à elle seule le rôle du conseil».

Le conseil de l'Assemblée doit en particulier veiller à ce que l'Assemblée se tient conformément aux règles applicables et, en particulier, dans le respect des règles relatives à la convocation, aux majorités requises, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

- 14.3 Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée.
- 14.4 Un actionnaire peut se faire représenté à toute Assemblée en nommant, par écrit, télécopie, courrier électronique ou tous autres moyens de communication similaires autorisés par le Gérant, une autre personne pour agir en qualité de son mandataire. Une personne peut représenter plusieurs ou encore tous les actionnaires.
- 14.5 Les actionnaires, prenant part à une Assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tous autres moyens de communication autorisés par le Gérant, permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'Assemblée de s'entendre les uns les autres de façon continue, ainsi que permettant une participation



effective de toutes ces personnes à l'Assemblée, sont réputés comme étant présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sous réserve que de tels moyens de communication soient mis à disposition au lieu de la tenue de l'Assemblée.

- 14.6 Chaque actionnaire peut voter à une Assemblée par un formulaire de vote signé et envoyé au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation par poste, courrier électronique, télécopie ou par tous autres moyens de communication autorisés par le Gérant. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote mis en disposition par la Société uniquement, contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée, l'ordre du jour de l'Assemblée, les propositions soumises à la décision de l'Assemblée, ainsi que les trois cases permettant l'actionnaire, en cochant la case appropriée, de voter chaque proposition favorablement, contre ou de s'abstenir de voter. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant l'Assemblée à laquelle ils se rapportent.
- 14.7 Les formulaires de vote d'une résolution proposée n'indiquant pas un seul choix de vote tel que (i) le vote favorable ou (ii) le vote contre la résolution proposée ou (iii) l'abstention, sont nuls à l'égard d'une telle résolution.
- 14.8 Le Gérant peut prévoir des conditions supplémentaires devant être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à toute Assemblée.
- Art. 15. Consentement du Gérant et avis du Conseil Consultatif. L'Assemblée ne peut approuver et ratifier (i) les actes affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers, ou (ii) modifier les Statuts de la Société (a) qu'avec le consentement du Gérant et (b) uniquement, après l'avis préalable du Conseil Consultatif pour toutes Matières Réservées.

Art. 16. Quorum et vote.

- 16.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.
- 16.2 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou par présents Statuts, les résolutions adoptées à une Assemblée dûment convoquée ne requièrent aucun quorum de présence et sont adoptées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, quelle que soit la proportion du capital social représentée. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte.
- Art. 17. Modifications des Statuts de la Société. Sauf dispositions contraires des présents Statuts, ces derniers peuvent être modifiés par une majorité d'au moins de deux tiers des suffrages valablement exprimés à une Assemblée au cours de laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas remplie, une deuxième Assemblée peut être convoquée conformément à la Loi et les Statuts de la Société qui pourra délibérer quel que soit la proportion du capital social représentée et à laquelle les résolutions sont prises à la majorité d'au moins de deux tiers des suffrages valablement exprimés. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte.
- **Art. 18. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société autrement que par le consentement unanime de tous les actionnaires.
- Art. 19. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des dispositions de la Loi, le Gérant peut ajourner toute Assemblée pour quatre (4) semaines. Le Gérant est dans l'obligation de le faire à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. En cas d'un tel ajournement de l'Assemblée, toute résolution déjà adoptée doit être annulée.

Art. 20. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

- 20.1 Le conseil de toute Assemblée établit un procès-verbal de l'Assemblée qui doit être signé par les membres du conseil, ainsi que par tout actionnaire sur une simple demande.
- 20.2 Toute copie et tout extrait de tels originaux de procès-verbaux à produire dans des procédures judiciaires ou à remettre à une partie tierce, doit être certifié(e) copie conforme à l'original par le notaire qui a la garde de l'acte original, lorsque l'Assemblée a été passé sous forme d'acte notarié, ou doit être signé(e) par le Gérant.

D. Gestion

Art. 21. Nomination et pouvoirs du Gérant.

- 21.1 La Société est gérée par Russian Exchange Holding GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ou son successeur de temps à autre, en sa qualité d'actionnaire commandité (le «Gérant»). Les autres actionnaires commanditaires ni participent, ni s'immiscent dans la gestion de la Société.
- 21.2 En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa qualité de Gérant de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que l'Assemblée nomme un gérant remplaçant, conformément au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts. Une telle nomination d'un gérant remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.
- 21.3 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles pour accomplir l'objet social de la Société, à excepter des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts de la Société à l'Assemblée.



Art. 22. Conflit d'intérêts.

- 22.1 Les transactions effectuées entre la Société et le Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société sont mentionnées dans la résolution du Gérant.
- 22.2 Tout conflit d'intérêts doit être signalé à la prochaine Assemblée avant la prise de toute résolution portant sur tout autre élément.
- 22.3 Les paragraphes précédents ne s'appliquent pas lorsque la décision du directeur concerne des opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

Art. 23. Rapports avec les tiers.

- 23.1 La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du Gérant ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui /aux quelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le Gérant.
- 23.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fonctionnaires du Gérant y sont intéressés, ou sont des administrateurs, associés, fonctionnaires ou employés d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fonctionnaire du Gérant agissant en qualité d'administrateur, fonctionnaire ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage d'une façon ou d'une autre dans une relation d'affaire ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou de prendre part dans toutes questions concernant un tel contrat ou une autre relation d'affaire.

E. Conseil Consultatif

- Art. 24. Conseil Consultatif. Le Gérant nomme un conseil consultatif (le «Conseil Consultatif») composé d'un (1) administrateur indépendant et deux (2) membres désignés par les investisseurs les plus importants de la Société et qui est consulté par le Gérant en relation des les questions suivantes (les «Matières Réservées»):
 - toute modification de la stratégie d'investissement ou de la stratégie de désengagement de la Société;
 - tout écart significatif de la stratégie d'investissement ou de la stratégie de désengagement;
- tout écart significatif de toute déclaration importante concernant la conduite future des affaires de la Société telle qu'indiquée dans toute offre de placement;
- toute modification importante concernant les conditions d'engagement du Gérant ou de tout conseiller en investissement;
 - la détermination des dividendes;
 - la dissolution de la Société ou la conversion de la Société en toute autre forme juridique;
- toute réduction du capital social de la Société ou émission d'actions nouvelles à un prix inférieur à la valeur net d'inventaire par action; et
 - toute transaction entre parties liées ou conflit d'intérêt sauf mention contraire contenue dans l'offre de placement.

Afin d'éviter tout doute, le Conseil Consultatif doit en aucun cas participer à la conduite des affaires de la Société visà-vis des tiers.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil Consultatif doit être donné à tous les membres au moins vingt (20) jours calendaires avant la date à laquelle une telle réunion doit avoir lieu, sauf dans des circonstances d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans l'avis de convocation à une telle réunion. Un tel avis de convocation peut être écarté par le consentement unanime exprimé par écrit. Tout membre peut se faire représenter lors des réunions en nommant par écrit un autre membre qui agira en qualité de son mandataire.

Tout membre peut participer à une réunion par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'entendre les uns les autres, et la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil Consultatif ne pourra, en règle générale, valablement délibérer qu'à condition qu'au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et les décisions seront adoptées par un vote favorable de la majorité des suffrages exprimés.

F. Auditeurs

Art. 25. Réviseurs d'entreprise agréés.

- 25.1 Les comptes annuels de la Société doivent être audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés, nommés par l'Assemblée sur la proposition du Gérant. L'Assemblée détermine le nombre de(s) reviseur(s) et la durée de leur mandat qui ne doit pas dépasser un (1) an.
- 25.2 Un réviseur d'entreprise agréé peut être reconduit dans ses fonctions ou révoqué à tout moment pour un motif valable (ou avec son approbation) par l'Assemblée, sur la proposition du Gérant.

G. Exercice social - Attribution des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de même année.



Art. 27. Comptes annuels.

- 27.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés, le Gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs, le bilan et les comptes de profits et pertes conformément à la loi.
- 27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant total de la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 27.3 Les sommes affectées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être allouées à la réserve légale, si l'associé accepte une telle affectation.
- 27.4 Dans le cas d'une réduction de capital social, la réserve légale de la Société est proportionnellement réduite à ce qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 28. Distributions.

- 28.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts, tous les revenus de placement ou des produits en capital reçus par la Société dépassant les montants nécessaires au maintient de toutes réserves juridiques telles qu'énoncées à l'article 27 ci-dessus ou requis au paiement des frais exigibles de la Société, doivent, sous réserve des éventuels ré-investissements, être distribués dans l'ordre de priorité suivant:
- (a) premièrement, à chaque détenteur d'Actions de Catégorie A1, au pro rata de sa détention actuelle des Actions de Catégorie A1 à la totalité des Actions de Catégorie A1 se trouvant en circulation, jusqu'à ce que chaque détenteur reçoit un montant égal à un rendement privilégié de un virgule cinq pour cent (1,5%) par an (majoré annuellement des arriérés sur la base d'une année de 365 jours) des contributions en capital globales apportées à la Société, à partir de la date à laquelle chaque contribution en capital a été faite jusqu'à la date à laquelle elle a été remboursée, réduit du montant de toute distribution effectuée pendant une telle période à un tel détenteur d'Actions de Catégorie A1 sous toute forme autre que dividendes (le «Rendement Privilégié»);
- (b) deuxièmement, à chaque détenteur d'Actions de Catégorie B, au pro rata de sa détention actuelle d'Actions de Catégorie B à la totalité des Actions de Catégorie B se trouvant en circulation jusqu'à ce que chaque détenteur d'Actions de Catégorie B reçoit un montant de recettes égal à sa contribution initiale au capital de la Société;
- (c) troisièmement, en cas de liquidation de la Société et après le paiement des créanciers de la Société (i) les dix pour cent (10%) de toutes les distributions supplémentaires sont à verser aux détenteurs des Actions de Catégorie A2 (le «Rendement Spécifique»), et (ii) les quatre-vingt-dix pour cent (90%) restant doivent être distribués aux détenteurs des Actions de Catégorie B au pro rata basé sur le rapport de la détention actuelle des Actions de Catégorie B par chaque détenteur à la totalité des Actions de Catégorie B en circulation.

Art. 29. Dividendes intérimaires - Primes.

- 29.1 Le Gérant peut procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve des dispositions de la Loi. Les dividendes intérimaires peuvent être versés au cours du premier exercice sociale conformément aux dispositions de la Loi.
- 29.2 Toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi.

H. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

- 30.1 En cas de la dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée, décidant telle dissolution et déterminant les pouvoirs, ainsi que la rémunération desdits liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus en matière de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 30.2 Sauf disposition contraire des présents Statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué entre les actionnaires proportionnellement à leurs droits tels qu'énoncés à l'article 28. Afin d'éviter tout doute, les détenteurs des Actions des Catégories A1 et A2 n'ont droit qu'aux sommes recueillies de la liquidation correspondantes au Rendement Privilégié et au Rendement Spécifique.

I. Clause finale - Loi Applicable

Art. 31. Loi Applicable. Tout ce qui ne fait pas l'objet des présents Statuts est régit par la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice sociale commence le jour de constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2012.
- 2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2013, le 31 mars.
- 3. Les dividendes intérimaires peuvent également être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Quatre cent cinquante millions et deux (450.000.002) Actions émises ont été souscrites et libérées comme suit:



- quatre cent quarante neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (449.999.999) Actions de Commandité ont été souscrites par Russian Exchange Holding GP S.à r.l., susmentionnée, pour le prix de quarante quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 44.999,9999), partiellement libérées par contribution en numéraire;
- une (1) Action de Catégorie A2 a été souscrite par Russian Exchange Holding GP S.à r.l., susmentionnée, pour le prix d'un dix-millième de Dollar Américain (USD 0,0001), partiellement libérée par contribution en numéraire;
- une (1) Action de Catégorie B a été souscrite par Da Vinci Capital Group Ltd, susmentionnée, pour le prix d'un dixmillième de Dollar Américain (USD 0,0001), entièrement libérée par contribution en numéraire; et
- une (1) Action de Catégorie B a été souscrite par Da Vinci Capital Management Ltd, susmentionnée, pour le prix d'un dix-millième de Dollar Américain (USD 0,0001), entièrement libérée par contribution en numéraire.

Sur ces faits, les Parties Comparantes déclarent souscrire à quatre cent cinquante million et deux (450.000.002) Actions émises sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dix-millième de Dollar Américain (USD 0,0001) chacune, et de les libérer partiellement par un apport en numéraire d'un montant d'onze mille deux cent cinquante et deux dix-millièmes de Dollars Américains (USD 11.250,0002), représentant vingt-cinq pour cent (25%) des Actions de Catégorie A et cent pour cent (100%) des Actions de Catégorie B.

Le montant d'onze mille deux cent cinquante et deux dix-millièmes de Dollars Américains (USD 11.250,0002) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire, instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit encourus par la Société ou qui seront supportés par la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à environ à mille huit cent soixante-quinze Euros. Le montant du capital social est évalué à EUR 34.388,55.

Résolutions des actionnaires

Les Parties Apparentes, représentant la totalité du capital social de la Société et se considérant d'être valablement convoquées, ont, par conséquent, adoptés les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 2. la personne suivante est nommée en tant que réviseur agréé d'entreprise de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée annuelle générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2012:

KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, enregistrée à la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous le numéro 0122, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 149.133.

Le notaire soussigné qui comprend et parle en langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; et qu'à la demande de ces mêmes Parties Comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte notarié, fait et passé à Junglinster, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Parties Comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire des Parties Comparantes a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1468. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012057279/875.

(120080193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.779.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of May.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Russian Exchange Holding GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;



- 2) Da Vinci Capital Group Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1407088, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- 3) Da Vinci Capital Management Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Guernsey, registered in Guernsey with registration number 47983, having its registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3HB.

Duly together represented by Mr Alain Thill, notary clerk, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Da Vinci Capital Group Ltd and Da Vinci Capital Management Limited, together, the "Appearing Parties".

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the Appearing Parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing parties are the sole shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Russian Exchange Holding S.C.A., having its registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of the 20 th of April 2012, not yet published in the Mémorial C.
- That the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) refuses the inscription of the prenamed company Russian Exchange Holding S.C.A. because of an inscription form problem concerning the share capital and the nominal value of the shares of the company.
- That the company is now forced to modify the share capital and the nominal value of the existing shares of the company.
- That the appearing parties decide to adopt a share capital of forty five thousand point zero two United States Dollars (USD 45,000.02) and a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) per share and to modify as a consequence the articles 5.1 and 6.1. of the articles of incorporation and the header "subscription and payment" in the prementionned deed of incorporation of the 20 th of April 2012, as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty five thousand point zero two United States Dollars (USD 45,000.02), represented by (i) four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,499,999) class A1 shares which shall also be the management shares (the "Class A1 Shares" or the "Management Shares"), (ii) one (1) class A2 share (the "Class A2 Share" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares"), and (iii) two (2) Class B Shares with a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each (the "Class B Shares").

The Management Shares shall be held by an unlimited shareholder (associé commandité) of the Company."

" Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), consisting of (i) four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,499,999) Class A1 Shares; (ii) one (1) Class A2 Share, and (iii) five hundred thousand (500,000) Class B Shares with a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are hereafter together referred to as the "Shares". During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these Articles or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Manager is hereby authorised (i) to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically (ii) to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years."

"Subscription and Payment

Four million five hundred thousand and two (4,500,002) issued shares have been subscribed and paid up as follows:

- four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,499,999) Management Shares have been subscribed by Russian Exchange Holding GP S.à r.l., aforementioned, for the price of forty-four thousand nine hundred ninety-nine point ninety-nine United States Dollars (USD 44,999.99), partially paid up by a contribution in cash;
- one (1) Class A2 Share has been subscribed by Russian Exchange Holding GP S.à r.l., aforementioned, for the price of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01), partially paid up by a contribution in cash;
- one (1) Class B Share has been subscribed by Da Vinci Capital Group Ltd, aforementioned, for the price of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01), entirely paid up by a contribution in cash; and
- one (1) Class B Share has been subscribed by Da Vinci Capital Management Ltd, aforementioned, for the price of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01), entirely paid up by a contribution in cash.



Thereupon, the Appearing Parties declare to subscribe for four million five hundred thousand and two (4,500,002) issued shares in registered form, with a par value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each, and to pay them by contribution in cash amounting to eleven thousand two hundred and fifty point zero two United States Dollars (UDS 11,250.02), representing twenty-five per cent (25%) of the Class A Shares and one hundred per cent (100%) of the Class B Shares.

The amount of eleven thousand two hundred and fifty point zero two United States Dollars (UDS 11,250.02) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same Appearing Parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the Appearing Parties known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the Appearing Parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Russian Exchange Holding GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- 2) Da Vinci Capital Group Ltd, une société à responsabilité limitée du droit étranger, constituée et existante sous les lois des lles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1407088, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques;
- 3) Da Vinci Capital Management Limited, une société à responsabilité limitée de droit étranger, constituée et existante sous les lois de Guernesey, enregistrée à Guernesey sous le numéro d'immatriculation 47983, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 3HB,

Dûment, ensemble, représentées par Monsieur Alain Thill, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Da Vinci Capital Group Ltd et Da Vinci Capital Management Limited, ensemble, les "Parties Comparantes".

Telle procuration signée ne varietur par le mandataire des Parties Comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces Parties Comparantes, par leur représentant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Parties Comparantes sont les seuls actionnaires de la société en commandite par actions Russian Exchange Holding S.C.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2012, non encore publié au Mémorial C.
- Que le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg refuse l'inscription de la prédite société Russian Exchange Holding S.C.A. à cause d'un problème avec le formulaire d'inscription concernant le capital social et la valeur nominale des actions.
- Que la société est maintenant forcée de modifier le capital social et la valeur nominale des actions existantes de la société.
- Que les Parties Comparantes décident d'adopter un capital social de quarante-cinq mille virgule zéro deux dollars Américains (USD 45.000,02) et une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01) par action et de modifier en conséquence les articles 5.1. et 6.1. des statuts et la rubrique "souscription et paiement" dans l'acte de constitution prémentionné du 20 avril 2012, comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quarante-cinq mille virgule zéro deux dollars Américains (USD 45.000,02), représenté par (i) quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499.999) actions de catégorie A1 qui sont également les actions de commandité, (les «Actions de Catégorie A1» ou les «Actions de Commandité»), (ii) une (1) action de catégorie A2 (l'«Action de Catégorie A2» et ensemble avec les Actions de Catégorie A1, les «Actions de Catégorie A»), et (iii) deux (2) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01) chacune (les «Actions de Catégorie B»).

Les Actions de Commandité doivent être détenues par un associé commandité de la Société."

" Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé, comprenant le capital social, est fixé à cinquante mille dollars Américains (USD 50.000), se constituant de (i) quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499.999) Ac-



tions de Catégorie A1, (ii) une (1) Action de Catégorie A2, et (iii) cinq cent mille (500.000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01) chacune. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont ci-après dénommées ensemble les «Actions». Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé en vertu du présent article, le Gérant est, par les présents, autorisé (i) à émettre des actions, de consentir des options de souscription d'actions et d'émettre tous autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à de telles personnes et sous telles conditions qu'il estime appropriées et, plus particulièrement, (ii) de procéder à une telle émission sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actions émises aux actionnaires existants. Une telle autorisation peut être renouvelée, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, par biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts."

"Souscription et Paiement

Quatre millions cinq cent mille et deux (4.500.002) Actions émises ont été souscrites et libérées comme suit:

- quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.499.999) Actions de Commandité ont été souscrites par Russian Exchange Holding GP S.à r.l., susmentionnée, pour le prix de quarante quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf dollars Américains (USD 44.999,99), partiellement libérées par contribution en numéraire;
- une (1) Action de Catégorie A2 a été souscrite par Russian Exchange Holding GP S.à r.l., susmentionnée, pour le prix de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01), partiellement libérée par contribution en numéraire;
- une (1) Action de Catégorie B a été souscrite par Da Vinci Capital Group Ltd, susmentionnée, pour le prix de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01), entièrement libérée par contribution en numéraire; et
- une (1) Action de Catégorie B a été souscrite par Da Vinci Capital Management Ltd, susmentionnée, pour le prix de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01), entièrement libérée par contribution en numéraire.

Sur ces faits, les Parties Comparantes déclarent souscrire à quatre millions cinq cent mille et deux (4.500.002) Actions émises sous forme nominative d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar Américain (USD 0,01) chacune, et de les libérer partiellement par un apport en numéraire d'un montant de onze mille deux cent cinquante virgule zéro deux dollars Américains (USD 11.250,02), représentant vingt-cinq pour cent (25%) des Actions de Catégorie A et cent pour cent (100%) des Actions de Catégorie B.

Le montant de onze mille deux cent cinquante virgule zéro deux dollars Américains (USD 11.250,02) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire, instrumentant qui le reconnaît expressément."

Le notaire soussigné qui comprend et parle en langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; et qu'à la demande de ces mêmes Parties Comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte notarié, fait et passé à Junglinster, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Parties Comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire des Parties Comparantes a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2012. Relation GRE/2012/1676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057280/167.

(120080193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Universal Watches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047429/10.

(120063491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 AVR. 2012.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012047585/15.

(120064300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Uniholding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 31.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012047428/13.

(120063410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on April 19, 2012 at 3.00 p.m.

The Annual General Meeting of Shareholders resolves to re-elect as Directors of the Company:

- Mr Yvan JUCHEM, Director A, 50, Avenue J-F Kennedy, L- 2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, Director A, 50, Avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Noel DIDIER, Director A, 1, rue Joseph Hackin, L 1746 Luxembourg
- Mr Patrick SABIA, Director B, 50, Avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg
- Mr Christophe BRECHIGNAC, Director B, 50, Avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg

The Annual General Meeting of Shareholders decides to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67.895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2012.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 19 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Mr Yvan JUCHEM, Administrateur A, 50, Avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, Administrateur A, 50, Avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg
- Mr Noël DIDIER, Administrateur A, 1, rue Joseph Hackin, L 1746 Luxembourg
- Mr Patrick SABIA, Administrateur B, 50, Avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg
- Mr Christophe BRECHIGNAC, Administrateur B, 50, Avenue J-F Kennedy, L -2951 Luxembourg

L'Assemblée Générale annuelle décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-67.895 avec son siège social au 560 rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.



Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises Agréé viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

ROYALE NEUVE I S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012048900/35.

(120066297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Usted RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 avril 2012

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo DE BERNARDI, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

USTED RE S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2012047430/17.

(120063535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Vasto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047433/9.

(120063794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Vasto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.826.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 avril 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur de catégorie A et nomme comme nouvel administrateur de catégorie A, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012047434/14.

(120063798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Meta-Euro-Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.323.

AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 20. März 2012 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:



- a) Die Ämter der Verwaltungsräte:
- Herr Professor Dr. Lothar NEUMANN, wohnhaft in A-1010 Wien, Markartgasse 3-22 (Akademiehof),
- Frau Regine NEUMANN, wohnhaft in A-1010 Wien, Markartgasse 3-22 (Akademiehof),
- Herr Nikolai NEUMANN, wohnhaft in D-50858 Köln-Junkersdorf, Beethovenstrasse, 17

werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018 verlängert.

- b) Das Amt des Rechnungsprüfers Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxemburg, 105, Val Ste Croix, wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018 verlängert.
 - 2. Während seiner Sitzung vom 20. März 2012 hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Herr Professor Dr. Lothar NEUMANN, vorbenannt, wird als Verwaltungsratsvorsitzender bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018 bestätigt.

Luxemburg, den 23. April 2012.

Référence de publication: 2012047827/21.

(120064505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Onelife, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 165.632.

Je soussignée, RIZZOLO Rachèle Lucienne, démissionne de mon poste de gérante avec effet au 30 janvier 2012.

RIZZOLO Rachèle Lucienne.

Référence de publication: 2012047494/9.

(120062912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Venturi Cash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 167.737.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société adoptées le 18 avril 2012

Il résulte des dites résolutions:

- La nomination en tant qu'Administrateur Unique de la société de Madame Marthe Hastir, employée privée, domiciliée professionnellement au 85a, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, et ce, en remplacement de Madame Annie Mestré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 avril 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012047437/16.

(120064009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Ladies First Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 149.728.

L'an deux mille douze, le quatre avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Colette MEYSENBURG, employée privée, née à Luxembourg, le 23 mai 1975, demeurant à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg,

seule associée de LADIES FIRST SARL avec siège à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149 728, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 1 ^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 5 du 4 janvier 2010.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Dudelange à Howald.



Deuxième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds qui transitent par la société ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Meysenburg et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2012. Relation EAC/2012/4715. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (Signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012048813/38.

(120066274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Vip Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.509.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 30.11.2007 le siège social de la société VIP Group S.A., 1B, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B125509 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 07.03.2012.

Pour la société

Jean-Louis BLANKEN

Manager

Référence de publication: 2012047438/13.

(120063749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Vivacitas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.043.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012047439/11.

(120064014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZURICH EUROLIFE S.A., ayant son siège social à Building Excio, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg, inscrite au registre de



commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.753, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 28 août 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n° 254 du 28 février 2012.

L'assemblée est ouverte à 11h00 heures sous la présidence de Madame Sabine Lallier, employée privé, avec adresse professionnelle à Building Excio, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Nevez, employé privé, avec adresse professionnelle à Building Excio, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Goïot, employé privé, avec adresse professionnelle à Building Excio, 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENTS MILLE Euros (EUR 2.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS d'Euros (EUR 20.000.000,-) à VINGT-DEUX MILLIONS CINQ CENTS MILLE Euros (EUR 22.500.000,-) sans émission d'actions nouvelles.
- 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par les actionnaires existants de la Société au prorata de leurs participations actuelles dans le capital de la Société.
 - 4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.
 - 5. Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il appert de la liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, donc celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare avoir été dûment informée et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et a unanimement convenu de renoncer aux formalités de convocation à l'égard de cette assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENTS MILLE Euros (EUR 2.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS d'Euros (EUR 20.000.000,-) à VINGT-DEUX MILLIONS CINQ CENTS MILLE Euros (EUR 22.500.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

La prédite augmentation de capital a été souscrite et entièrement libérée par apport en numéraire par les actionnaires existants, ici représentés par Monsieur Goïot, prénommé, agissant en vertu de procurations sous seing privées lui délivrées et annexées au présent acte, au prorata de leurs participations actuelles dans le capital de la Société.

Ainsi, (i) la société Zurich Insurance Company Ltd, une société régie par la loi suisse et ayant son siège social à 2, Mythenquai, CH-8022 Zurich (numéro de registre de commerce CH-020.3.929.583-0) a apporté le montant de DEUX CENTS CINQUANTE MILLE euros (EUR 250.000,-) en numéraire et (ii) la société Zurich Lebensversicherungs-Gesellshaft AG, une société régie par le droit suisse avec siège social à CH – 8045 Zurich, Austrasse 46 (numéro de registre de commerce CH-020.3.927.869-4) a apporté la somme de DEUX MILLIONS DEUX CENTS CINQUANTE MILLE euros (EUR 2.250.000,-) en numéraire, de sorte que la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENTS MILLE Euros (EUR 2.500.000,-) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:



« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à VINGT-DEUX MILLIONS CINQ CENTS MILLE Euros (EUR 22.500.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder les pouvoirs nécessaires à tout administrateur agissant individuellement pour donner effet aux résolutions adoptées ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lallier, Nevez, Goïot, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: EAC/2012/4629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012048511/84.

(120065520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Crestchan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.300.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mars 2012

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'administration suivant:

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président;
- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur;
- Madame Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Vile rupt (France), domiciliée professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivants:

SERVICAC Sàrl, Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446.

CRESTCHAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012048156/22.

(120065560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.859.

- 1. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 février 2012
- En date du 10 février 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Lazaros PA-NOURGIAS, né le 8 juin 1970 à Lamia, Grèce, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 20, route de Trèves,



L-2631 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 février 2012 et ce pour une durée indéterminée.

- 2. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 février 2012
- En date du 21 février 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution d'accepter la démission de Monsieur Alex VAN ZEELAND de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 février 2012.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Massimiliano SUBBA
- Monsieur Arnold SPRUIT
- Monsieur Lazaros PANOURGIAS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012048592/24.

(120066108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2012

- Les démissions de Monsieur Johannes Jacobus MEIJER, né le 15 mars 1971 à Heerenveen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Mande), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées avec effet immédiat.
- La démission de la société SD Compta S.à.r.l., Société à responsabilité limité, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-89036, ayant son siège social au 8, rue Haute L-4963 Clemency (Luxembourg) de son mandat de Commissaire aux comptes est acceptée avec effet immédiat.
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, enregistrée au Registre du Commerce et des société du Luxembourg sous le numéro B- ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est nommé Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.
- Monsieur Maurizio PARODI, Administrateur de société, né le 21 août 1959 Genova (Italie), demeurant profession-nellement au 31 Via Albareto, 16153 Genova (Italie), Monsieur Mauro REZZONICO, employé privé, né le 5 novembre 1962 à Lugano (Suisse) demeurant professionnellement au 1, Via Emilio Bossi, CH-5900 Lugano (Suisse) et Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Luxembourg) sont nommés Administrateur de la société pour une durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour BATEMAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012048614/30.

(120066511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Rastel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 88.140.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1329 du 13 septembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88140.



Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 avril 2012

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2012, relation: EAC/2012/5074,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2012.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2012047897/21.

(120064093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

VSA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 134.215.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012047441/10.

(120063928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

W.08 Trintange «Victus», Société à responsabilité limitée soparfi, (anc. W.08 Algion).

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.685.

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

W.01 «LES GALAXIES», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4-6, rue de Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 103347,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que la société anonyme W.01 «LES GALAXIES», précitée est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée W.08 ALGION, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4-6, rue de Trois Cantons, L-3980 Wickrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113685 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 761 du 14 avril 2006.
 - que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 divisé en 100 parts sociales de EUR 125 chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale en W.08 TRINTANGE «VICTUS».

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. La société prend la dénomination de W.08 TRINTANGE «VICTUS».»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'élargir l'objet social de la Société à l'activité de SOPARFI et ainsi de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:



« Art. 3. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.».

Quatrième résolution:

L'Associé Unique acte et accepte la démission de Monsieur Michel Waehnert de son poste de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandant.

L'Associé Unique décide de confirmer Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange, à son poste de gérant de la Société, qui est dès lors gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de préciser dans les statuts de la Société le pouvoir de représentation de celle-ci et d'insérer un article additionnel qui portera le numéro 11 dont la teneur sera la suivante:

« Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

Les anciens articles numérotés 11 à 20 sont renumérotés 12 à 21.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'ajouter un second paraphe à l'article 10 qui aura la teneur suivante:

« Art. 10. Deuxième paragraphe. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance."

Pouvoirs

La personne comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guy Rollinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 avril 2012. LAC / 2012 / 16870. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012047443/77.

(120063545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



Altercap II - B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.079.

Extract of the resolution taken at the Ordinary General Meeting of the shareholders of the company held on 06 April 2012

- Deloitte S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B.67895 is appointed as independent auditor instead of Mazars.

Its mandate will expire on the annual general meeting of the shareholders to be held in 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 06 Avril 2012

- La société Deloitte SA, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous Se numéro B.67895, est nommé comme nouveau Réviseur d'Entreprises en remplacement de la société Mazars.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifie as true / Certifié conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012048066/21.

(120065962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

W.08 Trintange «Victus», Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047444/10.

(120063958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 avril 2012 à 11.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2012047445/17.

(120063417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



St Nicolas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.161.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.862.

Il résulte de la résolution des associés en date du 17 avril 2012 de la société St Nicolas S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de la Gérant suivant en date du 1 er mars 2012:

Madame Rita de Smaele, née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique, en qualité de Gérante de la Société.

- Démission du Gérant suivant en date du 5 avril 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant suivant en date du 5 avril 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernhard Heidrich, né le 30 septembre 1958 à Karlsruhe, Allemagne, avec adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Christian Leclercq, Gérant
- Mathijs C.M. Cremers, Gérant
- Bernhard Heidrich, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Nicolas S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2012048945/27.

(120066988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012047446/13.

(120063418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.226.

EXTRAIT

Lors du conseil d'administration tenu le 16 avril 2012, en référence au courrier reçu du registre de commerce des sociétés en vue de la mise à jour du dossier, le conseil a pris, les résolutions suivantes et a ajouté les éléments ci-dessous au RCSL:

Madame Gudrun Labbé est née le 19 décembre 1945 à Schönwald, Allemagne. Son adresse privée est 5, Rue du Parc Alexandre III, F-06400 Cannes, France.

L'adresse de l'administrateur délégué et administrateur, Monsieur Jan Van Beylen est transférée du 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg au 25, Route d'Esch L-1470 Luxembourg depuis le 24 octobre 2011.



Le siège social du commissaire aux comptes, FLUX Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, S.à r.l. enregisté au RCSL sous le numéro B142674 est transféré du 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg depuis le 15 décembre 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes Ehlers, Gruttke, Volkmann & Partners a été rayé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047637/20.

(120064450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Welcome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 103, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 50.268.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012047447/13.

(120063674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Isabeau S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 43.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047449/10.

(120063513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

YGIP-ASIA PAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2012047451/12.

(120063898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Stadsfeestzaal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.434.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé entre Sandyford Properties Limited, une Limited Company ayant son siège social à Harmony Court, Harmony Row, 4 th Floor, Dublin 2, Irlande et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 038737 et Multi Investment BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social à Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 29033246, que 100 (cent) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune ont été cédées avec effet au 20 avril 2012 par Sandyford Properties Limited à Multi Investment BV,

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Stadsfeestzaal Lux S.à r.l. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2012047916/19.

(120064107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Assimmo Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 159.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 janvier 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012047488/13.

(120063298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Kaupthing Clean Technology Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

R.C.S. Luxembourg B 141.829.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 15 Octobre 2008, le siège social de la société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque Kaupthing Clean Technology Partners S.C.A., SICAR, ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 Avril 2012.

Pour Banque Havilland S.A

Signature

Référence de publication: 2012047490/14.

(120063281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Extrait des résolutions adoptées en date du 9 mars 2012, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SU General Partner S.A.

- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Mr. Martin BOTHA a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Mr. Alan BEDFORD-SHAW a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Mr. Dennis DUGMORE a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- Le mandat d'administrateur de catégorie B de Mr. Mahmut Levent ÜNLÜ a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- Le mandat d'administrateur suppléant de catégorie B de Mr. Attila KÖKSAL a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- Le mandat d'administrateur de catégorie C de Mr. Christian BÜHLMANN a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- Le mandat d'administrateur suppléant de catégorie C de Mr. Alexandre TASKIRAN a été renouvelé avec effet au 9 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SU General Partner S.A. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2012048947/27.

(120066706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Broaden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.764.

Veuillez prendre note que conséquemment à ma lettre de démission du 5 avril 2012, j'ai démissionné avec effet au 5 avril 2012, de ma fonction d'administrateur la société Broaden Investments S.A.; ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150764.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoeft.

Référence de publication: 2012047497/13.

(120063444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

CCP III Ollerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.360.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 17 avril 2012.

L'Associé Unique prend acte du contrat de cession de parts sociales daté du 17 avril 2012, conclu entre l'Associé Unique de la Société et CCP III UK Shopping S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 161 351 et décide d'accepter le transfert des 8,125 parts sociales de classe A et des 4,375 parts sociales de classe B.

En conséquence, les parts sociales de ladite Société sont détenues de la manière suivante:

- 8,125 parts sociales de classe A sont détenues par CCP III UK Shopping S.à r.l.
- 4,375 parts sociales de classe B sont détenues par CCP III UK Shopping S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Yves Barthels Manager A

Référence de publication: 2012048138/21.

(120065093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Broaden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.764.

Veuillez prendre note que conséquemment à notre lettre de démission du 5 avril 2012, nous avons démissionné avec effet au 5 avril 2012, de notre fonction de commissaire aux comptes dans la société Broaden Investments S.A:, ayant son siege social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150764.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQ Audit S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2012047498/14.

(120063445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



SoCasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 24, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 151.961.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Jacinto João VARELA FESTAS DOS SANTOS, gérant de société, né à Sao Joaninho Santa Comba Dão (Portugal), le 9 décembre 1982, demeurant à L-5481 Wormeldange, 79, route du Vin;
- 2.- Nazaré da Conceição GODINHO DE OLIVEIRA, gérante de société, née à Figueira da Foz/Sao Juliao (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal.

Seuls associés de SoCasta S.àr.l. avec siège social à L-6638 Wasserbillig, 1, Montée de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151 961, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette du 9 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 872 du 27 avril 2010.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l' unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Wasserbillig à Stadtbredimus.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Stadtbredimus.

...."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-5451 Stadtbredimus, 24, rue Dicks.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Varela Festas Dos Santos, Godinho De Oliveira et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2012. Relation EAC/2012/4712. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (Signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012048921/40.

(120066275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R.C.S. Luxembourg B 46.425.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre du Commerce et de Sociétés Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2012.

Bruno GOSSART

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2012047503/12.

(120063859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre du Commerce et de Sociétés Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Bruno GOSSART Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2012047506/12.

(120063861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

MGM Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012047513/11.

(120063463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

ST. George S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.371.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de résolutions de l'associé unique de la société ST. GEORGE S.A. du 15 mars 2012 que:

- 1. Monsieur Alberto GIORDANO a été révoqué de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- 2. Madame Diana Lia GONZALVEZ NUNEZ DE LOWENSTEIN, née le 14 décembre 1944 à Buenos Aires (Argentine), demeurant à CH-6900 Lugano, 3, Via Salita Carlo Bossoli, a été nommé au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012047521/16.

(120063879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Saar-Lux Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 71.664.

Par la présente, je vous informe, que je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de la société SAAR-LUX TRANSPORT SA, établie et ayant son siège social à L-2551, 41, Avenue du X Septembre, constituée en date du 14 septembre 1999 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 71.664.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2012047517/12.

(120063617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.



"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.508.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Peter B. EVANS, Ranger Road, Lyford Cay, Island of Providence, The Bahamas.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012047524/14.

(120064626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.442.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., tenue en date du 23 mars 2012 au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:
- Jürgen Fischer, demeurant L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,
- Klaus Krumnau, demeurant L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,
- Robert Anthony Lee, demeurant CH-8002 Zurich, Gotthardstrasse 38.
- 2. Nomination de Fibetrust S.àr.I., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bd. Napoléon 1 er, comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012047526/18.

(120064622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Pegaso Transport Lux Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.242.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (i) TC Management GP (Guernsey) Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered address at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL and registered in Guernsey under number 50224, and
- (ii) Pegaso Transport Lux, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary of 5 April 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS");

Each here represented by Mr. Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg pursuant to two proxies dated 3 rd April 2012 and 5 th April 2012. The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities which shall be registered together with the present deed.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions "Pegaso Transport Lux Investments S.C.A." which they form between themselves:



Articles of Incorporation

- **Art. 1. Establishment, Denomination.** There is hereby established among the shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Pegaso Transport Lux Investments S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present articles of incorporation.
- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Gérant (as defined below).

In the event that the Gérant determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

- **Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.
- **Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (up-stream and side-stream) or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other Company as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- **Art. 5. Share capital.** The issued and fully paid up share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by
 - thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class B shares; and
 - one (1) class C share (unlimited share);

each with a nominal value of one Euro (€1) and such rights, obligations and terms as set forth in the Articles. No class A shares are currently issued. The class B shares and any other classes of shares to be issued by the Company (other than the class C share) shall be defined together to as the "Ordinary Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

The Company has an authorized share capital of one hundred twenty million Euro (\leq 120,000,000), represented by one hundred twenty million (120,000,000) shares of any class (including class A shares), without any specific ratio having to be respected or complied with, each with a nominal value of one Euro (\leq 1).

The Gérant is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial to increase the corporate capital from time to time in whole or in part by the issue of further shares of any class (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. The Gérant is authorised to issue further shares within the authorised un-issued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Gérant or its delegate(s) and in particular, the Gérant may issue shares in favour of directors, executives and employees of the Company and the group to which it belongs, directly or under the terms of one or more option or other benefit plans approved by the Gérant, while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Gérant shall take steps to amend this Article in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Gérant



is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Gérant may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Management. The Company shall be managed by Pegaso Transport Lux, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and in process being registered with the RCS in its capacity as sole unlimited shareholder («actionnaire-gérant-commandité») of the Company (herein referred to as the «Gérant»).

The Gérant may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Gérant from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles of incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Gérant.

The Gérant shall be entitled to reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by the Gérant in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 9. Management Powers. The Gérant is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Gérant.

The Gérant may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Gérant.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

- **Art. 10. Binding signature.** Towards third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Gérant represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Gérant.
- Art. 11. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members who need not be shareholders.

The Supervisory Board may be consulted by the Gérant on such matters as the Gérant may determine and may authorise any actions of the Gérant that may, pursuant to applicable law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Gérant.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.



The members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six years. Members of the Supervisory Committee will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by the Gérant.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least five (5) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the chairman or by any member of the Supervisory Board.

Art. 12. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Gérant or any one or more of the directors or officers of the Gérant is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Gérant who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 9 (Management Powers) of these articles of incorporation and to any other powers reserved to the Gérant by virtue of law and the present articles of incorporation, the general meeting of shareholders shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Gérant.

General meetings of shareholders shall be convened by the Gérant or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Gérant or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the twenty fifth day of the month of June at 3.00 p.m. CET at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

- **Art. 14. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 15. Shareholder decisions Majorities.** Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these articles of incorporation or by the Law of 1915. In particular, at any general meeting of shareholders convened to amend the articles of incorporation or decide on issues for which these articles of incorporation or the Law of 1915 refers to the conditions



required for an amendment of the articles of incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented, provided that no resolution at such general meetings of shareholders shall be validly passed unless approved by the Gérant.

- **Art. 16. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of the month of January of each year and shall terminate on the last day of the month of December of the same year, provided that the first accounting year of the Company began on the day of incorporation of the Company and shall terminate on 31 st December 2012.
- Art. 17. Auditor. The operations of the Company, including particularly its books and tax matters and the filing of any tax returns or other reports required by Luxembourg law may be supervised by an auditor who shall be an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agrée") or an approved audit firm ("cabinet de révision agrée"). The auditor shall be appointed by the annual general meeting of the Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the Shareholders and until his/her/its successor is elected. The auditor shall remain in office until reelected or until its successor is elected.

The auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the Shareholders with or without cause.

Art. 18. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Gérant subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 19. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Gérant then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (\in 1) each as follows. Evidence of the payment in cash of the subscription price of thirty one thousand Euros (\in 31,000) has been shown to the undersigned notary who declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

The capital has been subscribed as follows:

| Name of class B shares Subscriber | Number of subscribed class B shares |
|-------------------------------------|---|
| TC Management GP (Guernsey) Limited | 30,998 |
| Pegaso Transport Lux | 1 |
| Name of class C share | Number of subscribed |
| Subscriber | class C share (unlimited share) |
| Pegaso Transport Lux | 1 |

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

(A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Board for six years:



Eric Scussel, private employee

Address: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Date of birth: 1 st July 1974 Place of birth: Villerupt (France)

Dominique Audia, private employee

Address: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Date of birth: 16 March 1965 Place of birth: Metz (France)

Jérôme Geier, private employee

Address: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Date of birth: 11 November 1980 Place of birth: Thionville (France)

(B) The registered office of the Company is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- (i) TC Management GP (Guernsey) Limited, une société constitué sous les lois du Guernsey, avec siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL, immatriculée à Guernsey sous le numéro 50224, et
- (ii) Pegaso Transport Lux, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, constituée par un acte du notaire instrumentant du 5 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS»).

Toutes les deux ici représentées par M. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations données en date des 3 avril 2012 et 5 avril 2012. Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, sont annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

Les comparants, agissant ès qualités, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions Pegaso Transport Lux Investments S.C.A. qui est constituée par les présentes:

Statuts

- **Art. 1** er. Formation, Dénomination. Il est formé par les actionnaires et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Pegaso Transport Lux Investments S.C.A.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi de 1915») et les présents statuts.
- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant (tel que défini ci-après).

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise.



Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prescrite pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou d'autres entités, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations ou d'autres titres de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de notes, ou de certificats de créance ainsi que tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (y compris ascendantes ou latérales) ou des sûretés ou autres) à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société à un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre Société que la Société estime appropriée, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis et libéré de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31,000 €) divisé en

- trente mille et neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30.999) actions de classe B; et
- une (1) action de classe C (action de commandité);

chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) avec les droits, obligations et termes tels que définis dans les Statuts. Aucune action de classe A n'a été émise. Les actions de classe B et les autres classes d'actions émises par la Société (autre que les actions de classe C) sont définies ensemble comme les «actions ordinaires».

En sus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel peut être transférée toute prime payée en plus de la valeur nominale des actions. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement par la Société de toutes actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

La Société a un capital autorisé de cent vingt millions euros (120.000.000 €), représenté par cent vingt millions (120.000.000) d'actions de toutes classes (y compris les actions de classe A), sans ratio spécifique à respecter, chacune d'une valeur d'un euro (1 €).

Le Gérant est autorisé, pendant une durée de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial à augmenter le capital de la Société de temps à autres, pour toute ou en partie, par l'émission d'actions supplémentaires de toute classe (et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à des actions) dans les limites du capital autorisé. Le Gérant est autorisé à émettre des actions supplémentaires, dans les limites du capital social autorisé non-émis, en contre partie de contributions en espèce, en nature ou par incorporation de prime ou des réserves disponibles, ou autrement suivant les termes et conditions déterminées par le Gérant ou son/ses délégué(s), et en particulier, le Gérant peut émettre des actions pour le bénéfice d'administrateurs, de directeurs et des employés de la Société et du groupe auquel elle appartient, directement ou suivant les conditions d'un ou plusieurs plan(s) d'options ou autre plan d'intéressement approuvés par le Gérant, toute en préservant, supprimant ou limitant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Le Gérant peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou toute autre personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions qui représentent toute ou une partie des augmentations de capital.

Dès lors qu'une augmentation de capital émis est effectuée conformément à cette Article, le Gérant devra prendre des démarches pour modifier cet Article afin d'acter la modification du capital souscrit et du capital non-émis autorisé et le Gérant est autorisé à faire ou à autoriser les démarches requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être actée par acte notarié, à la requête du Gérant ou de son/ses délégué(s) dès la présentation des documents établissant la preuve de la souscription et des paiements.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) par la Société à cet effet et ce registre contiendra les noms de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tels qu'indiqués à la Société et le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété sur ces actions nominatives.



Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de document(s) approprié(s) qui établissent le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires, peuvent à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires par une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas où une ou plusieurs actions sont en indivision conjointement ou si la propriété de cette/ces action(s) est contestée, toutes les personnes qui revendiquent un droit sur cette/ces action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

Art. 8. Gérance. La Société sera gérée par Pegaso Transport Lux, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en cours d'immatriculation au RCS, en tant que actionnairegérant-commandité unique de la Société (dénommé «Gérant» dans les présents statuts).

Le Gérant ne peut être révoqué de sa fonction de gérant de la Société sans son consentement. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant le Gérant d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini cidessous) nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour prendre les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un successeur au gérant aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des statuts. Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses raisonnables de toute sorte effectuées dans le cadre de la gestion de la Société ou dans la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 9. Pouvoirs de gestion. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tout acte de gestion, de disposition et d'administration en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence Gérant.

Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des agents ou des mandataires de la Société s'il l'estime nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société. Les agents et/ou mandataires nommés, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les présents statuts, auront les pouvoirs et devoirs qui leur seront conférés par le Gérant.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité autrement que par l'exercice de leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales et seront uniquement responsables à hauteur du montant de leurs apports à la Société.

Art. 10. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant, représenté par des mandataires dûment autorisés, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Gérant.

Art. 11. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et ses comptes, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant décidera et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi ou les règlements applicables ou ces statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer à, ni interférer dans, la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre et la durée de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance devront rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire parmi un de ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas de circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à une telle convocation par accord écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues à l'heure et au lieu déterminé par une résolution du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.



Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Des copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes et à chacune des personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Les procès-verbaux de des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou par un autre membre du Conseil de Surveillance.

Art. 12. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) serait/seraient administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de ce fait, privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 13. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudices aux dispositions de l'Article 9 (Pouvoirs de Gestion) de ces statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi ou des présents statuts, l'assemblée aura les pouvoirs d'adopter et de ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers ou modifiant les statuts avec le consentement du Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par une convocation émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le vingt-cinquième jour du mois de juin à 15:00 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg précisé dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux énoncés dans les avis de convocation.

Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

- Art. 14. Droits de vote des actionnaires. Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.
- Art. 15. Décisions des actionnaires majorités. Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces statuts ou la Loi de 1915 font référence aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'Actions Ordinaires présentes ou représentées. Lors des deux assemblées, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune autre décision à une telle assemblée générale des actionnaires n'aura été valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par le Gérant, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans la loi ou dans les présents statuts.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, étant entendu que la première année sociale de la Société commence au jour de la création de la Société et se termine le 31 Décembre 2012



Art. 17. Réviseur. Les opérations de la Société, en particulier les comptes et les questions fiscales et le dépôt des déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un réviseur qui devra être un réviseur d'entreprises agréé ou un cabinet de révision agréé. Le réviseur devra être nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le réviseur restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans

Art. 18. Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 19. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou le moment, il sera procédé à sa liquidation par des liquidateurs ou le Gérant alors en fonction, qui seront dotés des pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les comparants, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune. Preuve du paiement en espèce du prix de souscription de trente et un mille euro (31.000) a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions exigée par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Le capital a été souscrit comme suit:

| Nom du Souscripteur d'actions de classe B | Nombre |
|---|-----------------|
| | d'actions |
| | de classe B |
| | souscrites |
| TC Management GP (Guernsey) Limited | 30.998 |
| Pegaso Transport Lux | 1 |
| Nom du Souscripteur d'actions de classe C | Nombre |
| | d'actions |
| | de classe C |
| | souscrites |
| | (de commandité) |
| Pegaso Transport Lux | 1 |

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

(A) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans:

Eric Scussel, employé privé

Adresse: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Né le: 1 ^{er} juillet 1974 A: Villerupt (France)

Dominique Audia, employé privé

Adresse: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg



Né le: 16 mars 1965 A: Metz (France)

Jérôme Geier, employé privé

Adresse: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Né le: 11 novembre 1980 A: Thionville (France)

(C) Le siège social de la Société est fixé au: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise acte qu'à requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16210. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046843/547.

(120062916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Al.Met Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.671.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047527/10.

(120064534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Dymaction SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.757.

STATUTS

- 1. Monsieur Leclerq Jacques, né le 25 mai 1950 à Villerupt (France 54), demeurant en Espagne, E-03007 ALICANTE, 35, AVENIDA OSCAR ESPLA.
- 2. Madame Goroshko Svetlana, née le 06 janvier 1960 à Tashkent (Ouzbékistan), demeurant à E-03007 ALICANTE, 35, AVENIDA OSCAR ESPLA.

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 17/04/2012:

- **Art. 1** er . Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
 - Art. 3. La dénomination est DYMACTION SC.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.



- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.
- **Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 51 parts à Monsieur Leclerg Jacques, et 49 parts à Madame Goroshko Svetlana, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.
- Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.
- Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.
 - Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.
 - Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

- **Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.
- **Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur Leclerq Jacques, précité, est nommé gérant,
- 2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012047640/70.

(120064512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck